

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/5411  
30 août 1963  
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 30 AOUT 1963 ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES  
ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

Référant Votre Excellence à mon câble en date du 5 mai 1963 par lequel le Gouvernement haïtien introduisait devant le Conseil de sécurité sa plainte contre les provocations et les menaces d'agression du Gouvernement dominicain, considérant que, par décision des honorables membres de cet organe, l'affaire entendue aux séances des 8 et 9 mai écoulés est encore inscrite à l'ordre du jour, en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République d'Haïti, j'ai l'honneur de solliciter qu'elle veuille provoquer d'urgence une nouvelle convocation du Conseil de sécurité où sera reprise la question haïtiano-dominicaine.

Cette demande du Gouvernement haïtien se trouve motivée par la résurgence des actes d'hostilité du Gouvernement dominicain qui oublieux des recommandations formelles de la Commission de paix de l'OEA, formulées dans son second rapport, tout dernièrement, a passé de la menace à l'agression caractérisée, et rend nécessaire le recours à des voies de procédure appelées à limiter l'étendue du conflit.

Il serait à craindre que l'aggravation d'une telle situation créée entre les deux républiques voisines ne soient de nature à menacer la sécurité continentale et la paix internationale.

Je saisis l'occasion de renouveler, etc.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Haïti,

(Signé) René CHALMERS

63-18470

